

**ORDONNANCE NUMÉRO  
OCA09-(C-4.1)-010**

Règlement sur la circulation et le  
stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1)

---

A la séance ordinaire du 7 juillet 2009, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–  
Pointe-aux-Trembles décrète :

La modification de la signalisation de stationnement aux abords de rue de l'académie Maria-  
Montessori comme suit :

**Sur la 16<sup>e</sup> Avenue côté est, entre le boulevard Guin et la rue Louis-Darveau**

D'installer une signalisation pour délimiter une zone de stationnement interdit de 8 h à  
17 h les jours d'école - d'une longueur approximative de 40 mètres;

D'installer une signalisation de façon à délimiter une zone de débarcadère de 7 h 30 à  
17 h les jours d'école - d'une longueur approximative de 24 mètres;

D'installer une zone de 30 km face au 12755, 16<sup>e</sup> Avenue à la limite de la propriété de  
l'académie;

D'installer une signalisation de zone scolaire à la limite de la propriété de l'académie.

DE conserver en place toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

---

Dany Barbeau, avocate  
Directrice du bureau d'arrondissement  
et secrétaire d'arrondissement